

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités

Direction des canaux de Bretagne

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2022-12-22

Rennes, le 22/12/2022

Objet : Fermeture chemin de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date 28 juillet 2022 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;

**Considérant** les fortes précipitations de ces derniers jours engendrant par secteur des débordements notamment des inondations sur les chemins de halage.

**Considérant** que ces inondations sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage sur le canal de Nantes à Brest (Morbihan et Finistère) ainsi que sur le canal du Blavet est ponctuellement interdit à tous les usagers.

##### **A partir de ce jour jusqu'à nouvel avis**

Une signalisation temporaire délimitant les secteurs concernés par ces interdictions sera mise en place par le personnel des canaux de Bretagne.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

##### **Article 2 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

Signé par : DAVID MOY  
Date : 22/12/2022  
Qualité : CANAUX - DIRECTION.

David MOY